

NOTE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Note Scientifique et Politique 02 – septembre 2016

Terres en équilibre

Le cadre conceptuel scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) définit la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) comme « un état où la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires au soutien des fonctions et services écosystémiques et au renforcement de la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent au sein d'écosystèmes et d'échelles spatio-temporelles spécifiques ». Dans le cadre de la CNULCD il est entendu que cette définition s'applique aux zones touchées tel que défini dans le texte de la Convention. Le cadre conceptuel de la NDT a été développé pour guider les pays souhaitant mettre en pratique cette définition.

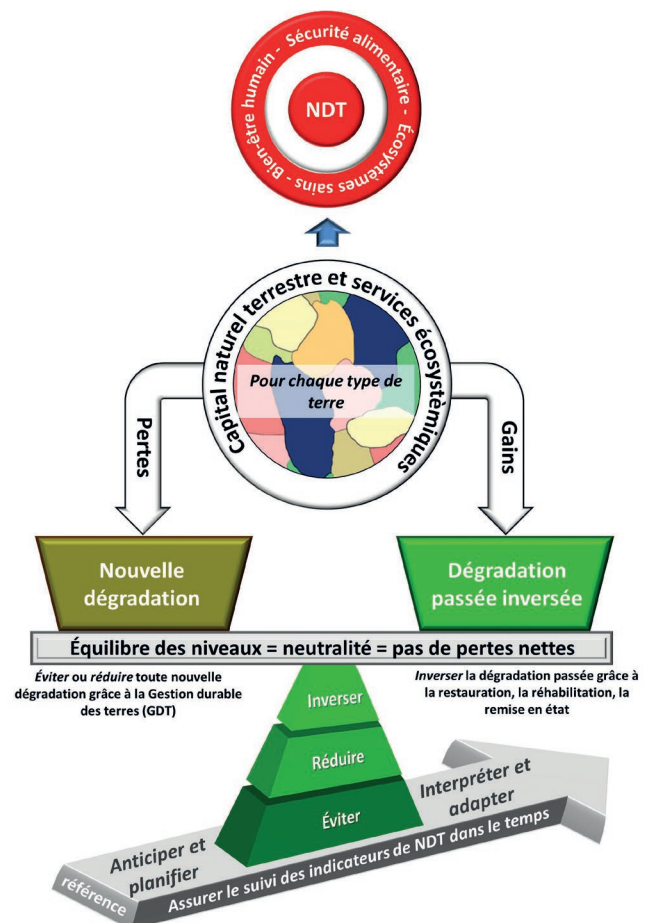
La Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) est une nouvelle initiative destinée à enrayer la perte continue de terres saines du fait de la dégradation des terres. Contrairement aux approches précédentes, la NDT crée une cible à atteindre pour la gestion de la dégradation des terres, en favorisant une double approche constituée de la combinaison de mesures destinées à éviter ou à réduire la dégradation des terres et de mesures visant à inverser les dégradations passées. L'intention est de contrebalancer les pertes par des gains afin de parvenir à une situation où les terres saines et productives ne subissent plus aucune perte nette.

Les objectifs de la NDT sont :

- Le maintien ou l'amélioration des services écosystémiques ;
- Le maintien ou l'amélioration de la productivité en vue de renforcer la sécurité alimentaire ;
- L'accroissement de la résilience des terres et des populations dépendantes de ces dernières ;
- La recherche de synergies avec d'autres objectifs environnementaux ;
- Le renforcement d'une gouvernance responsable en matière de régimes fonciers.

Cadre conceptuel de la Neutralité en matière de dégradation des terres

La figure 1 illustre les interrelations entre les principaux éléments du cadre conceptuel scientifique de la NDT. La cible en haut exprime la vision de la NDT, en soulignant le lien entre prospérité humaine et capital naturel terrestre (le stock de ressources naturelles générant des flux de biens et de services précieux). La balance au milieu illustre le mécanisme destiné à obtenir la neutralité : s'assurer que les dégradations futures des terres (pertes) soient contrebalancées ailleurs par des actions positives planifiées (gains) sur le même type de terres (potentiel des terres et écosystème identiques). Le pivot de la balance décrit la hiérarchie des réponses : éviter la dégradation (première priorité), la réduire, et enfin l'inverser. La flèche en bas du diagramme illustre le fait que la neutralité est évaluée en assurant le suivi des indicateurs de NDT par rapport à une référence fixe. La flèche montre également que la neutralité a besoin d'être préservée dans la durée grâce à une planification de l'utilisation des terres qui anticipe les pertes, prévoit les gains et met en application un apprentissage adaptatif (où le suivi des impacts permet des ajustements à mi-parcours pour contribuer à la préservation de la neutralité dans le futur).



Qu'est-ce que le cadre conceptuel de la NDT ?

■ Le cadre conceptuel de la NDT, illustré dans la figure 1, met l'accent sur l'objectif de NDT et sur les processus de soutien nécessaires à la réalisation de ce dernier, y compris les aspects biophysiques et socioéconomiques ainsi que leurs interactions.

■ Le cadre conceptuel peut s'appliquer à tous les types de dégradation des terres, de sorte qu'il peut être utilisé par les pays en fonction de leurs spécificités propres. La définition de cibles nationales pour la NDT se fait de manière volontaire. Les différents pays sont encouragés à sauter le pas en accord avec leur situation nationale spécifique et leurs priorités de développement.

■ Le cadre conceptuel explique les principes et processus scientifiques sous-jacents permettant de parvenir à la NDT et d'en obtenir les résultats escomptés. Il fournit une base scientifiquement fondée pour la comprendre, étayer le développement de directives pratiques destinées à la mettre en œuvre et à assurer le suivi des progrès réalisés en ce sens. Le cadre conceptuel insiste sur l'objectif de la NDT, qui est axé sur le maintien ou l'amélioration des ressources terrestres (en d'autres termes, les stocks de capital naturel associés aux ressources terrestres) afin de soutenir les services écosystémiques en découlant, dont notamment la production alimentaire et d'autres moyens de subsistance.

■ Lorsque l'activité humaine a permis d'accroître le capital naturel, cette ressource terrestre augmentée doit donc être préservée ou améliorée. La référence à la sécurité alimentaire accroît le besoin de sauvegardes permettant de s'assurer que les communautés vulnérables ne soient pas déplacées quand des terres marginales sont destinées à être restaurées.

■ Le cadre conceptuel permet d'avoir une compréhension commune de l'objectif de NDT ainsi qu'une cohérence des approches pour y parvenir. Il a été conçu pour créer un pont entre la vision et la mise en œuvre pratique de la NDT grâce aux Programmes d'Action Nationaux, en définissant la NDT d'un point de vue opérationnel.

Les principes de la NDT :

Le cadre présente les principes auxquels doivent se conformer tous les pays désireux de parvenir à la NDT. Ces principes régissent l'application du cadre et permettent d'éviter d'avoir des résultats non voulus au cours des phases de mise en œuvre et de suivi de la NDT. Une certaine flexibilité est tolérée dans l'application d'un grand nombre de principes, mais la structure ainsi que l'approche fondamentale du cadre sont intangibles afin d'assurer la cohérence et la rigueur scientifique.

1. Conserver ou améliorer le capital naturel terrestre.
2. Protéger les droits des utilisateurs des terres.
3. Respecter la souveraineté nationale.
4. Pour atteindre la neutralité, la cible de NDT est égale (identique) à la situation de référence.
5. La neutralité est l'objectif minimal : les pays peuvent choisir de se fixer une cible plus ambitieuse.
6. Intégrer la planification et la mise en œuvre de la NDT aux processus de planification de l'utilisation des terres existants.
7. Contrebalancer les pertes anticipées de capital naturel terrestre par des interventions visant à inverser le phénomène de dégradation afin de parvenir à la neutralité.
8. Gérer le contrebalancement à la même échelle que la planification de l'utilisation des terres.
9. Contrebalancer de manière comparable (contrebalancer sur le même type de terres).
10. Instaurer un équilibre entre la durabilité économique, sociale et environnementale.
11. Fonder les décisions prises en matière d'utilisation des sols sur des évaluations à variables multiples prenant en compte le potentiel des terres, leur état, leur résilience, les facteurs sociaux, culturels et économiques.
12. Appliquer la hiérarchie des réponses en concevant des interventions en faveur de la NDT : Éviter > Réduire > Inverser la dégradation des terres.
13. Appliquer un processus participatif : inclure les parties prenantes, et notamment les utilisateurs des terres, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des interventions visant à réaliser la NDT.
14. Renforcer la gouvernance responsable : protéger les droits de l'homme, y compris les droits fonciers ; élaborer un mécanisme de suivi ; et garantir la responsabilité et la transparence.
15. Assurer le suivi en utilisant les trois indicateurs terrestres globaux de la CNULCD : le couvert terrestre, la productivité des terres et les stocks de carbone.
16. Utiliser le principe du « one out, all out » pour interpréter les résultats de ces trois indicateurs globaux.
17. Utiliser d'autres indicateurs nationaux et infranationaux pour faciliter l'interprétation et combler les lacunes dans le cas de services écosystémiques non couverts par les trois indicateurs globaux.
18. Appliquer les données et les savoirs locaux pour valider et interpréter les données du suivi.
19. Appliquer une approche d'apprentissage continu : anticiper, planifier, suivre, interpréter, analyser, ajuster et créer le plan suivant.

Comment la NDT sera-t-elle mise en œuvre ?

Planification de la NDT

■ Le concept de neutralité implique de contrebalancer les pertes anticipées par des mesures permettant d'obtenir des gains équivalents. L'échelle à laquelle la NDT doit être mise en œuvre pour réaliser la neutralité est celle du type de terrain individuel intégré dans le paysage, comme par exemple un bassin versant.

■ Pour faciliter le contrebalancement, la NDT introduit une nouvelle approche proactive dans laquelle la gestion de la dégradation des terres est associée à la planification de l'utilisation des terres existantes. La NDT promeut une approche à long terme, dans laquelle les planificateurs de l'utilisation des terres prennent en compte les résultats probables de cette dernière et des décisions en matière de gestion des terres, de telle façon que la dégradation prévue puisse être contrebalancée par des interventions permettant d'inverser ailleurs les effets de la dégradation, afin de parvenir à la neutralité en termes de dégradation des terres.

■ Les estimations des pertes prévues doivent inclure non seulement les effets des décisions de planification (par exemple l'octroi de permis pour l'exploitation de mines à ciel ouvert), mais aussi les effets de décisions passives (par exemple la poursuite de pratiques agricoles connues pour épuiser le carbone des sols) et de facteurs naturels (impacts de la sécheresse, feux de forêt, par exemple).

■ Ce contrebalancement est géré dans le cadre des mêmes types de terres. Un type de terre se distingue par la classe de végétation et le potentiel des terres.

■ Les efforts visant à inverser la dégradation des terres doivent être planifiés en vue d'obtenir des situations gagnant-gagnant dans

lesquelles les bénéfices en termes de capital naturel contribuent à améliorer les moyens de subsistance et à les rendre plus durables.

■ Le cadre conceptuel de la NDT encourage l'application de Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale afin de protéger les droits des utilisateurs locaux des terres.

Conception et mise en œuvre des interventions

■ Un modèle logique pour parvenir à la NDT est présenté dans la figure 2. Elle illustre le chemin d'impact en reliant les données, les activités, les objectifs et les interventions au résultat souhaité (la NDT). Les utilisateurs sont encouragés à adapter cette figure à leur propre contexte.

■ Afin de planifier des interventions efficaces pour tout site spécifique, il convient de mener plusieurs évaluations préliminaires :

- Évaluation de la dégradation des terres : état actuel et tendances de la dégradation des terres,
- Évaluation du potentiel des terres : potentiel inhérent à long terme des terres pour générer durablement des services écosystémiques,
- Évaluation de la résilience : capacité du système d'utilisation des terres à fournir en continu les mêmes services écosystémiques en dépit des perturbations ; sa capacité d'adaptation, son parcours probable face aux facteurs de stress et aux chocs anticipés, comme le changement climatique et l'approche de seuils connus,

• Évaluation socio-économique : impacts sociaux et économiques des options d'utilisation des terres alternatives et des interventions proposées, en accordant une attention particulière aux considérations de genre et aux communautés rurales vulnérables.

■ La hiérarchie des réponses concernant la NDT guide les décideurs pour planifier des mesures visant à parvenir à la neutralité en termes de dégradation des terres. La hiérarchie des réponses *Éviter > Réduire > Inverser* la dégradation des terres se fonde sur le fait qu'il vaut mieux « prévenir que guérir ». C'est-à-dire qu'en évitant ou en réduisant la dégradation des terres, par le biais notamment de pratiques de gestion durables, il est possible de maximiser les avantages sur le long terme à un coût plus avantageux que celui des efforts pour inverser les dégradations passées.

■ Sur la base des informations provenant de l'évaluation du potentiel des terres, la priorité est accordée d'abord aux terres où il est possible de prévenir ou d'empêcher une dégradation, puis à celles où une atténuation est envisageable grâce à des pratiques de gestion des terres améliorées, et enfin à l'inversion de la dégradation par le biais d'une restauration, d'une réhabilitation ou d'une remise en état sur une terre dont la productivité s'est détériorée.

■ La mise en œuvre de la NDT sera gérée à l'échelle du paysage. Toutefois, cette mise en œuvre de la NDT requiert l'engagement de multiples intervenants et une planification à divers niveaux et dans différents secteurs, soutenue par une coordination nationale qui doit intégrer et fonctionner avec toute structure de gouvernance locale et régionale existante.



Chili. Photo de Carmen Jorquera©



Australie. Photo de Brian Murphy©



Afrique du Sud. Photo de Taryn Kong©

Comment le suivi de la NDT sera-t-il assuré ?

Base de référence de la NDT

■ La nouvelle composante de la NDT, qui la distingue des efforts antérieurs de lutte contre la dégradation des terres, consiste à adopter spécifiquement la neutralité en tant qu'objectif. Pour évaluer si cet objectif est atteint, il faut établir une référence (base de référence) par rapport à laquelle la performance sera évaluée. Le terme de « neutralité » signifie qu'aucune dégradation nette n'est constatée par rapport à cette base de référence. Cette dernière devient donc la cible (minimale) à atteindre.

■ Le suivi de la réalisation de l'objectif de neutralité s'appuie sur la quantification de la base de référence, puis sur l'évaluation de l'équilibre entre le domaine des « gains » (changements positifs significatifs/améliorations) et le domaine des « pertes » (changements négatifs importants/dégradation) par rapport à la base de référence, au sein de chaque type de terre et à la date visée.

Indicateurs de la NDT

■ Le cadre conceptuel de la NDT précise ce qu'il convient de mesurer (les indicateurs) et comment s'effectue l'évaluation (les paramètres). Les indicateurs choisis reflètent les processus clés qui sous-tendent le capital naturel terrestre. Les paramètres sont choisis pour être universellement applicables, interprétables et quantifiables avec les ensembles de données disponibles.

■ Les indicateurs de la NDT sont ceux qui rendent compte des progrès de la CNULD (ainsi que les paramètres associés) :

- Le couvert terrestre (modification du couvert terrestre)
- La productivité des terres (productivité primaire nette)
- Les stocks de carbone (carbone organique du sol)

■ Au besoin, ces indicateurs peuvent être complétés par d'autres indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) et des indicateurs nationaux.

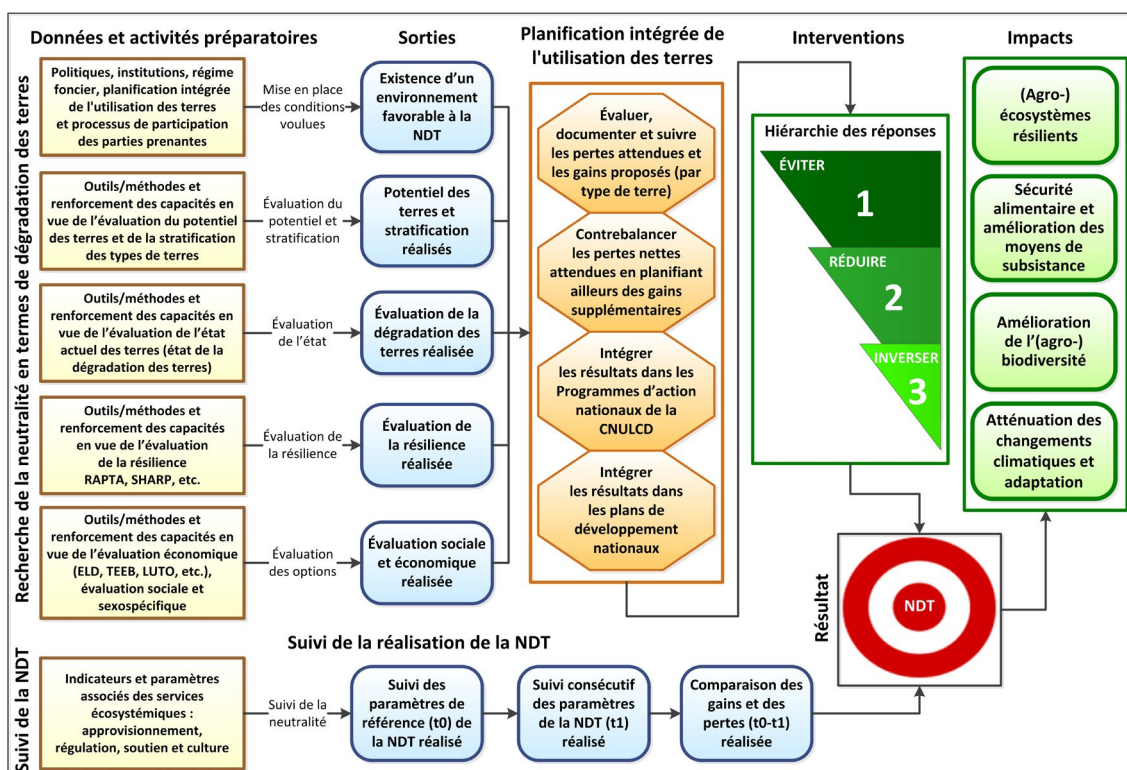
L'approche « one-out, all-out »

■ L'approche intégrée dite « one-out, all-out » (« un mauvais, tous mauvais ») est utilisée pour interpréter les résultats des trois indicateurs globaux : si l'un des trois indicateurs/paramètres traduit un changement négatif important, on considère cela comme une perte (et inversement, si au moins un indicateur/paramètre indique un changement positif important et qu'aucun ne montre un changement négatif important, on considère cela comme un gain).

■ Un exemple simplifié présenté dans la Figure 3 montre comment le suivi de la NDT s'effectue à l'aide des paramètres pour identifier les zones de changement, et de l'approche « one-out, all-out » pour déterminer les gains et les pertes.

Objectif de la NDT : aucune perte nette de capital naturel terrestre.

Figure 2. Modèle logique pour la mise en œuvre effective de la NDT.

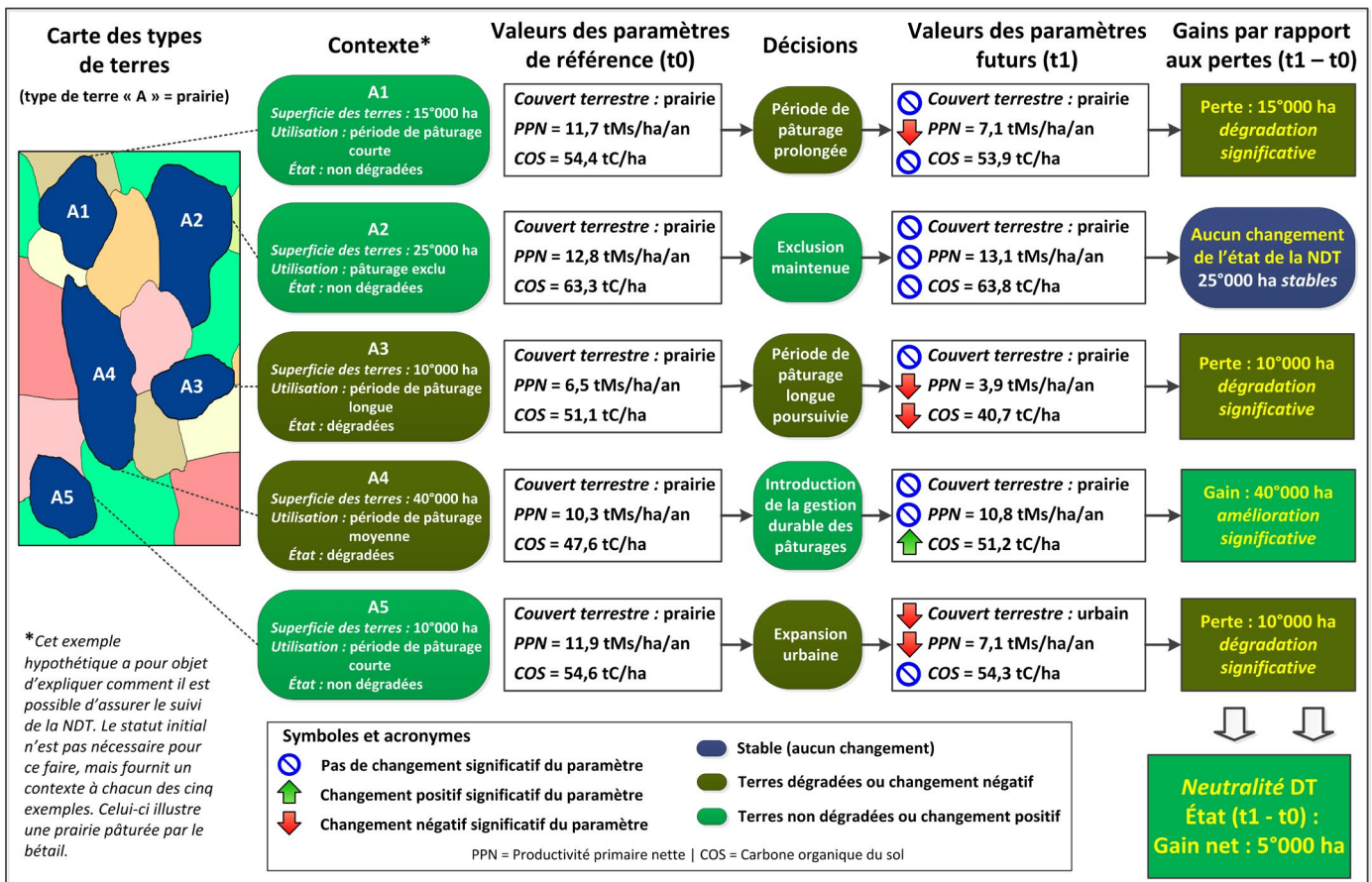


En quoi la NDT contribue-t-elle au développement durable ?

- La gestion de la dégradation des terres peut contribuer simultanément à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation à ces derniers et à la protection de la biodiversité.
- Les interventions en faveur de la NDT (pratiques de gestion durable des terres et restauration / réhabilitation / remise en état des terres) améliorent les niveaux de matière organique dans le sol et augmentent fréquemment la biomasse, en contribuant à capter le carbone présent dans l'atmosphère.
- La réduction du défrichement des terres est un élément clé de la NDT, qui contribue à la protection des stocks de carbone et de la biodiversité des forêts.
- La formation de matière organique du sol dans les systèmes agricoles soutient la biodiversité des sols et améliore la résilience des écosystèmes grâce à une meilleure rétention des éléments nutritifs et de l'eau.
- La NDT répond aux principales préoccupations environnementales qui menacent les fonctions des écosystèmes. Éviter, réduire et inverser la dégradation des terres renforce ainsi le maintien et l'amélioration des services écosystémiques terrestres, lesquels sont essentiels pour réaliser les objectifs de développement durable.
- Les indicateurs terrestres identifiés pour le suivi de la NDT sont conformes à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention sur la diversité biologique. Il existe un potentiel de synergies grâce au suivi coordonné et aux rapports des trois conventions de Rio.
- Le suivi de la NDT peut également contribuer à rendre compte de la cible 15.3 des ODD : les mêmes indicateurs sont applicables pour suivre l'indicateur 15.3.1 : « Proportion de terre qui se dégrade sur la superficie totale des terres ».

Le suivi de la neutralité s'effectue en observant le changement de valeurs d'un ensemble spécifique d'indicateurs systématiquement mesurés du capital naturel terrestre et de la fonction de l'écosystème.

Figure 3. Suivi de la NDT basé sur les changements de valeurs des paramètres, en utilisant l'approche « one-out, all-out ».



Que peuvent faire les décideurs politiques maintenant ?

Garantir un environnement propice

- Une gouvernance responsable des ressources terrestres, y compris foncières.
- Un mécanisme pour une planification intégrée de l'utilisation des terres.
- Des cadres et plate-formes multipartites aux niveaux local, régional et national pour collaborer à la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions menées en faveur de la NTD.
- Des politiques qui encouragent la Gestion durable des terres (GDT).

Fixer des objectifs volontaires

- Au moyen du Programme d'appui à la définition des cibles de NDT du Mécanisme mondial de la CNULCD.

Intégrer et maximiser

- Intégrer les cibles et politiques en matière de NDT à des stratégies plus vastes de développement durable.
- Tirer profit des activités en cours issues des conventions de Rio pour maximiser l'efficacité et fournir des solutions efficaces.

Engager des évaluations préliminaires

- La clé pour parvenir à la NDT consiste à prendre les décisions les plus efficaces en matière de planification de l'utilisation des terres. Des évaluations portant sur le potentiel des terres, l'état de la dégradation des sols et la résilience du système d'utilisation des terres, suivies d'une évaluation socio-économique des options alternatives créent des bases solides pour prendre des décisions sur l'utilisation des terres.



Brésil. Photo de Annette Cowie©



Indonésie. Photo de Annette Cowie©



Namibie. Photo de Niels Dreber©

Suggestions de lecture :

1. UNCCD/Science-Policy Interface (2016). Scientific Conceptual Framework for Land Degradation Neutrality. A Report of the Science-Policy Interface. Barron J. Orr, Annette L. Cowie, Victor M. Castillo Sanchez, Pamela Chasek, Neville D. Crossman, Alexander Erlewein, Geertrui Louwagie, Martine Maron, Graciela I. Metternicht, Sara Minelli, Anna E. Tengberg, Sven Walter, and Shelly Welton. (Forthcoming). United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), Bonn, Germany, ISBN 978-92-95110-42-7 (hard copy), 978-92-95110-41-0 (electronic copy)
2. UNCCD/The Global Mechanism (2016). Achieving Land Degradation Neutrality at the country level, Building blocks for LDN target setting.

L'Interface science-politique (SPI) de la CNULCD a pour mission de faciliter les échanges entre scientifiques et décideurs politiques afin de garantir la fourniture d'informations, de connaissances et de conseils scientifiquement établis et politiquement pertinents.

UNCCD **SPI** Science - Policy Interface

Comment citer cette Note :

CNULCD / Interface science - politique (2016). Terres en équilibre. Le cadre conceptuel scientifique de la Neutralité en matière de dégradation des terres. Note Scientifique et Politique 02, Septembre 2016. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Bonn, Allemagne, ISBN 978-92-95110-36-6 (version papier), 978-92-95110-35-9 (version électronique).

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA
DÉSERTIFICATION (CNULCD)

UN Campus, Platz der Vereinten Nationen 1, 53113 Bonn, Allemagne

Adresse Postale: CP 260129, 53153 Bonn, Allemagne

Tél. +49 (0) 228 815 2800 / Fax: +49 (0) 228 815 2898/99

